

GL events

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

GL events

Société anonyme
RCS Lyon 351 571 757

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société GL events,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 2 963 606 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L.225-115 4° du code de commerce.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.


Les commissaires aux comptes

Forvis Mazars

Lyon, le 1^{er} avril 2026


Maza-Simoëns – Fifty Bees

Oullins-Pierre-Bénite, le 1^{er} avril 2026

Signed by:

6D723299586740F...

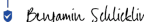
Emmanuel Charnavel

Associé

Signed by:

B89279252C02483...

Arnaud Flèche

Associé

Signed by:

682C2228E8A9429...

Benjamin Schlicklin

Associé



MAZA-SIMOENS-FIFTY BEES
Commissaire aux Comptes
26 Rue Raspail
69600 Oullins-Pierre-Benite

FORVIS - MAZARS
Commissaire aux Comptes
109, rue de la Tête d'or
CS 10363
69 451 Lyon Cedex 06

Lyon, le 30 mars 2026

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées par GL events aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous vous saurions gré de bien vouloir attester que le montant desdites rémunérations s'est élevé à 2 963 606 euros (deux millions neuf cent soixante-trois mille six cent six euros) pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président Directeur Général
Olivier GINON

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Olivier GINON', written over a faint blue line.